

autres. Il s'agit de l'étude la plus étendue de la politique fiscale jamais entreprise dans notre pays, et il a été jugé fort important, afin de retarder au minimum la suite à donner au rapport, que les fonctionnaires du ministère puissent en voir certains chapitres projetés. Je n'en ai vu aucun, mais ces chapitres ont été mis à la disposition des fonctionnaires du ministère en vue de réduire les retards au minimum dans l'intérêt général.

Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit à Toronto, et même à la Chambre je crois, le gouvernement n'a pas l'intention d'inclure dans le prochain budget aucune des recommandations de la commission. Le public et les députés auront tout le temps d'étudier le rapport avant que le gouvernement prenne une décision. Mais les questions sont d'une telle complexité que si le gouvernement attendait le dépôt du rapport à la Chambre avant que des fonctionnaires y aient accès, cela retarderait la mise en œuvre des décisions du gouvernement—qui n'ont pas encore été prises, naturellement, puisque nous n'avons pas vu le rapport. Il importe au plus haut point qu'une fois ce rapport étudié par le gouvernement et le public, il s'écoule le moins de temps possible avant que le gouvernement décide de sa ligne de conduite.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnerait-il l'assurance que ce cas-ci est l'exception? Il est possible, comme le ministre l'a déclaré, qu'il s'agisse de circonstances spéciales, bien que je n'en sois pas entièrement convaincu encore. Le premier ministre peut-il nous donner l'assurance que cette façon d'agir ne deviendra pas pratique courante, c'est-à-dire qu'à l'avenir les avant-projets de rapports des commissions royales d'enquête ne seront pas soumis au gouvernement de façon confidentielle avant que le rapport lui-même soit soumis à Son Excellence le gouverneur général?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'estime moi aussi que cette façon d'agir ne doit pas devenir pratique courante.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LES SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET PAR HABITANT AUX UNIVERSITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu, mais jusqu'à la sonnerie d'appel, je croyais pouvoir attendre

à deux heures et demie cet après-midi. J'espère bien apprendre avant longtemps.

L'annonce qu'a faite le premier ministre jeudi dernier au sujet des subventions à l'éducation a été certes très bien accueillie au Canada, et surtout dans les provinces Maritimes. Comme je suis justement revenu des provinces Maritimes cette fin de semaine-ci, j'aimerais savoir si les subventions supplémentaires par habitant, dont le premier ministre a parlé, signifient que les universités des provinces Maritimes, qui comptent plus d'étudiants de l'extérieur, vont obtenir plus que \$5 par habitant?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'application des divers critères, notamment le nombre d'étudiants de l'extérieur de la province qui fréquentent les universités, visant à assurer une moyenne de \$5 d'un bout à l'autre du pays, a donné lieu à une formule très compliquée. Je ne saurais expliquer à mon honorable ami, au pied levé, comment cette formule s'appliquera à chaque province en particulier.

M. Nowlan: Je sais que la formule est très complexe. Mais cela signifie-t-il un plafond de \$5 par personne?

Le très hon. M. Pearson: Non, certaines universités toucheront davantage.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Le premier ministre peut-il nous dire si le programme de bourses d'étude et d'entretien entrera en vigueur assez tôt pour que les étudiants sachent, avant de s'inscrire, s'ils pourront profiter de cette aide?

Le très hon. M. Pearson: A mon avis, ce serait possible, mais on m'informe qu'il faudrait pour cela adopter les mesures nécessaires d'ici quelques semaines. Je puis assurer aux députés que les mesures législatives seront présentées aussitôt que possible, et j'espère qu'elles seront adoptées aussi rapidement que possible. Je ne puis être sûr que ce sera fini à temps pour la prochaine année scolaire.

L'ADHÉSION POSSIBLE DU CANADA À L'ORGANISME D'ÉDUCATION INSTITUÉ PAR L'UNESCO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je vous suis très reconnaissant, monsieur l'Orateur, de m'avoir donné la parole alors que je me levais pour la quatorzième fois. Je désire interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur un sujet qui suscite un intérêt national et dont on se préoccupe actuellement en certains milieux.